



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de HAUTEFAGE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 1

Numéro Délibération : MA-DEL-2026-027

Date de la convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 05/06/2026

Nombre de voix POUR : 10

Nombre de voix CONTRE : 0

Nombre d'ABSTENTION : 0

Le 05 juin 2026 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFAGE régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe EYRIGNOUX**, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Philippe EYRIGNOUX, Mme Corinne QUERIO, M. Daniel PARSOIRE, Mme Emilie FARGES, M. Thierry JOUGOUNOUX, Mme Marie Hélène NOUAILLE, Mme Marylène

VERGNE, Mme Charlotte PARSOIRE, M. Valentin CARREAU.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Pascale DUFOUR.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Pascale DUFOUR en faveur de Mme Corinne QUERIO.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire de séance : M. Thierry JOUGOUNOUX.

OBJET : SENATORIALES - ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Le conseil municipal s'est réuni le 5 juin 2026 à 19heures 30 minutes.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Madame Marie Hélène NOUAILLE et Madame Corinne QUERIO ;

Madame Charlotte PARSOIRE et Monsieur Valentin CARREAU.

La présidence du bureau est assurée par le Monsieur le Maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus UN délégué et TROIS suppléants.

Citer les candidatures enregistrées pour le délégué :

-Jean-Philippe EYRIGNOUX

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 10

c) Élection du délégué

Ont obtenu :

- M. Jean-Philippe EYRIGNOUX : 10 voix

M. Jean-Philippe EYRIGNOUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Les candidatures enregistrées :

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des trois suppléants en vue des élections sénatoriales.

Citer les candidatures enregistrées pour les suppléants.

- Charlotte PARSOIRE

- Corinne QUERIO

- Thierry JOUGOUNOUX

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10 – 10 - 10

- bulletins blancs ou nuls : 0 – 0 - 0

- suffrages exprimés : 10 – 10 - 10

- majorité absolue : 6 – 6 - 6

e) Élection des suppléants

Ont obtenu :

- Mme Charlotte PARSOIRE 10 voix

- Mme Corinne QUERIO 10 voix

- M. Thierry JOUGOUNOUX 10 voix

Mme Charlotte PARSOIRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme Corinne QUERIO ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Thierry JOUGOUNOUX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Tulle et publication par voie
d'affichage le 05/06/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Philippe
EYRIGNOUX

